

La taxonomie **ORPSNAT 1.2.1** est une nouvelle version du **reporting national** remis par les Organismes de Retraite Professionnelle Supplémentaire.

Cette nouvelle version entre en vigueur à partir de l'arrêté du **31 décembre 2026**.

Cette taxonomie version comporte 2 points d'entrée :

- « **orps_nat_rc** » : reporting national comptable
- « **orps_nat_rp** » : reporting national prudentiel

Cette version met en œuvre l'instruction [ACPR 2026-I-11](#).

La modification concerne : l'application de la nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne NACE version 2.1 (état RC.30.01 « Valorisation des biens immobiliers » - colonne C0170 « Secteur NACE du locataire »).

Précision relative à la remise : les informations de cette collecte seront dorénavant transmises à l'ACPR au format XBRL-XML. Les modalités de remise seront communiquées ultérieurement par l'ACPR.

Cette version de production ne présente aucun changement par rapport à la version 1.2.1 « draft » publiée le 26/05/2026 pour consultation.

Vous trouverez les livrables suivants :

- Un document décrivant la taxonomie :
 - « BDF_ORPSNAT_Description_de_la_taxonomie_v1.2.1.xlsx »
- Les fichiers du DPM ORPNAT :
 - « BDF_ORPSNAT_RC_RP_DPM_Dictionary_v1.2.1.xlsx »
 - « BDF_ORPSNAT_RC_RP_DPM_Annotated_Templates_v1.2.1.xlsx »
 - « BDF_ORPSNAT_RC_RP_DPM_Annotated_Templates_v1.2.1_vs_1.2.0.xlsx »
- La taxonomie : dans un paquetage incluant les éléments externes utilisés (EBA, Eurofiling et XBRL International)
- La liste des contrôles ORPSNAT : « BDF_ORPSNAT_Validations_v1.2.1.xlsx »
- Des fichiers d'instance squelette, comportant l'ensemble des faits possibles, pour le point d'entrée avec des données aléatoires, sans cohérence métier.